



POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

OPA GROUP ET SES FILIALES - Version 01 - 2026

Acteur de la communication événementielle, OPA Group articule son savoir-faire autour de quatre expertises : EVENTS - TRAVEL - MEDIA - DIGITAL.

Conscient des impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à ses activités et à sa chaîne d'approvisionnement, OPA Group considère les achats comme un levier essentiel de sa stratégie ESG et de son système de management responsable appliqué à l'activité événementielle.

La présente Politique Achats Responsables s'inscrit dans la continuité de la raison d'être du Groupe : « Créer du lien durable entre les individus, les organisations et les territoires, en concevant des expériences événementielles à impact positif. »

Elle contribue aux engagements définis dans la Politique ESG d'OPA Group et à la mise en œuvre des principes de la norme ISO 20121:2024. Notre ambition est de rechercher, pour chaque achat ou prestation, le meilleur équilibre entre qualité, performance opérationnelle, maîtrise économique et prise en compte des impacts environnementaux, sociaux, éthiques et territoriaux.

1. OBJET ET PÉRIMÈTRE

La présente politique s'applique à OPA Group et à l'ensemble de ses filiales. Elle couvre les achats et prestations nécessaires à la conception, à la production et à la réalisation des événements et projets de nos clients ainsi que les achats nécessaires au fonctionnement du Groupe.

Elle concerne notamment les lieux événementiels, l'hébergement, la restauration, les transports et déplacements, les prestations techniques et audiovisuelles, la décoration et la scénographie, l'aménagement, la signalétique, le print et la PLV, les prestations de services et de personnel, les achats de produits et matériels ainsi que les frais généraux.

Lorsque cela est pertinent au regard du niveau de risque ou d'impact, OPA Group prend également en considération les pratiques des sous-traitants et partenaires de rang 2 intervenant dans la réalisation de la prestation, notamment lorsqu'ils sont imposés ou coordonnés par un lieu.

2. NOS PRINCIPES DIRECTEURS

OPA Group fonde ses pratiques d'achat sur ses valeurs de Performance, Innovation et Sincérité et sur des principes de transparence, d'intégrité, d'équité, de respect des droits humains, de prévention des impacts environnementaux et de création de valeur durable.

- Questionner le besoin avant tout achat et limiter les consommations inutiles.
- Privilégier, lorsque cela est possible, l'utilisation des stocks existants, le réemploi, la mutualisation, la location, la réparation et l'adaptation d'éléments existants avant toute fabrication ou acquisition neuve.
- Apprécier la performance d'une offre sur la base de son coût global et non exclusivement de son prix d'achat.
- Prendre en compte, lorsque pertinent, la durée d'utilisation, la maintenance, le transport, les consommations, les conditions sociales de réalisation, la possibilité de réemploi ou de recyclage et la fin de vie.
- Favoriser les solutions à faible impact environnemental, éco-conçues, réemployables, recyclées, recyclables ou issues de filières responsables.
- Favoriser les achats, compétences et ressources locales lorsque cela est pertinent et compatible avec le besoin.
- Garantir des relations commerciales loyales, équilibrées et transparentes et prévenir les situations de dépendance excessive.
- Adapter le niveau d'exigence, de contrôle et de justification à l'impact, au risque et à la criticité de l'achat ou de la prestation.



3. INTÉGRATION DES ACHATS RESPONSABLES DANS LE PROCESSUS D'ACHAT

Expression du besoin

Les enjeux de durabilité sont pris en compte dès la définition du besoin. Les équipes projets, production et achats peuvent réinterroger les quantités, les matériaux, les transports, les consommations, la localisation, la possibilité de location ou de réemploi, la gestion de la fin de vie et les conditions de réalisation.

Sourcing et consultation

OPA Group recherche des fournisseurs disposant des compétences et capacités opérationnelles nécessaires et dont les pratiques sont compatibles avec ses engagements ESG. Selon la nature de l'achat, les briefs, consultations, demandes de devis ou cahiers des charges peuvent intégrer des critères environnementaux, sociaux, économiques, territoriaux, éthiques ou de gouvernance.

Ces exigences sont définies de manière proportionnée à la nature de la prestation, à ses impacts et à son niveau de risque. OPA Group veille également, lorsque cela est possible, à maintenir des consultations accessibles aux TPE, PME, entreprises locales et acteurs de l'économie sociale et solidaire, dans des conditions de concurrence loyales et avec des exigences adaptées.

Sélection des offres

Les fournisseurs ne sont pas sélectionnés sur le seul critère du prix. OPA Group prend en considération la capacité à répondre au besoin, la qualité et la sécurité, le coût global, les délais, la conformité réglementaire, la fiabilité, les engagements ESG ainsi que, lorsque cela est pertinent, les impacts environnementaux, sociaux et territoriaux de la solution proposée.

Contractualisation et réalisation

Les exigences de développement durable identifiées comme pertinentes peuvent être intégrées dans les briefs, devis, commandes, cahiers des charges, contrats, conditions contractuelles et documents de production. Les fournisseurs concernés peuvent être invités à adhérer à la Charte Fournisseurs Responsables OPA Group.

Le référencement d'un fournisseur ne constitue pas à lui seul une validation de la performance responsable de toutes ses prestations. OPA Group peut vérifier, pendant ou après un événement, la bonne application des engagements convenus et confronter les déclarations faites lors du référencement aux prestations effectivement réalisées.

4. RÉFÉRENCEMENT ET ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

OPA Group dispose d'un processus structuré de référencement et de suivi de ses fournisseurs. Selon la nature de la prestation et les obligations applicables, ce processus peut comprendre la vérification d'éléments administratifs, juridiques et assurantiels ainsi qu'une évaluation des pratiques responsables du fournisseur.

L'évaluation RSE est réalisée notamment au travers du Questionnaire RSE Fournisseurs OPA Group. Celui-ci comprend un tronc commun portant sur la Gouvernance, l'Environnement et le Social, complété par des questions adaptées aux principales familles de prestations.

Selon la nature de l'enjeu, les réponses peuvent être appuyées par un justificatif, une preuve documentaire, un constat ou une déclaration du fournisseur. Le niveau de preuve demandé est proportionné au risque et à l'importance du critère.

OPA Group peut également demander au fournisseur de préciser la manière dont il sélectionne et suit ses propres sous-traitants et fournisseurs, afin d'étendre la vigilance aux principaux risques de la chaîne d'approvisionnement.

L'évaluation peut être actualisée périodiquement ou lorsqu'une évolution significative du fournisseur, de la prestation, des risques ou des exigences d'OPA Group le justifie.

5. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

OPA Group souhaite utiliser son pouvoir d'achat pour contribuer à la réduction des impacts environnementaux de ses activités et de ses événements. Cette démarche participe aux trajectoires définies dans la Politique ESG du Groupe,



notamment la réduction de 30 % des émissions totales de gaz à effet de serre à horizon 2030 par rapport à 2025, l'amélioration de la performance énergétique et la réduction des déchets non dangereux.

- Réduire les consommations et les volumes produits et favoriser l'éco-conception.
- Développer le réemploi, la location, la mutualisation, la réparation et l'économie circulaire.
- Privilégier des matériaux recyclés, recyclables, biosourcés, certifiés ou présentant un impact réduit lorsque cela est pertinent.
- Prévenir le gaspillage, favoriser le tri, la reprise, le don, le recyclage et la valorisation des déchets.
- Limiter les plastiques et consommables à usage unique.
- Mesurer ou estimer les principaux impacts carbone lorsque cela est pertinent et possible.

En matière de gaz à effet de serre, l'approche d'OPA Group privilégie l'évitement et la réduction des émissions à la source. Lorsqu'une contribution ou compensation est retenue, elle intervient en complément et ne se substitue pas aux actions de réduction.

6. ENGAGEMENTS SOCIAUX

OPA Group attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent les droits humains fondamentaux, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et les lois et réglementations sociales applicables à leurs activités.

- Interdiction du travail forcé, du travail des enfants et du travail dissimulé.
- Prévention de toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'atteinte à la dignité.
- Respect des règles relatives au temps de travail, à la rémunération et aux conditions de travail décentes.
- Prévention des risques professionnels et protection de la santé et de la sécurité des équipes intervenant sur les événements.
- Prise en compte de l'accessibilité et, lorsque pertinent, des besoins spécifiques des publics et des collaborateurs.
- Lorsque la nature de l'événement ou de la prestation implique la présence ou la prise en charge de mineurs, attention particulière au respect et à la protection des droits de l'enfant.

OPA Group favorise également, lorsque cela est pertinent et réalisable, le recours à des structures ou partenaires contribuant à l'insertion, au handicap et à l'économie sociale et solidaire.

7. ÉTHIQUE, GOUVERNANCE ET RELATIONS FOURNISSEURS

OPA Group souhaite entretenir avec ses fournisseurs une relation professionnelle fondée sur la confiance, l'équité, la transparence et le respect réciproque.

- Respect des lois, réglementations et règles de concurrence applicables.
- Prévention de la corruption, de la fraude, des conflits d'intérêts et des pratiques déloyales.
- Refus de tout cadeau, avantage ou invitation susceptible de compromettre ou de sembler compromettre l'indépendance d'une décision commerciale.
- Protection de la confidentialité, de la sécurité des informations et des données personnelles échangées.
- Respect des délais de paiement convenus et recherche d'un traitement objectif et proportionné des litiges.
- Identification et gestion des situations de dépendance économique réciproque lorsque celles-ci sont significatives.

8. IMPACT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Parce que la durabilité ne se limite pas aux enjeux environnementaux, OPA Group intègre également la création de valeur économique et territoriale dans ses décisions d'achat.

Lorsque cela est cohérent avec le besoin, le Groupe favorise le recours à des entreprises situées à proximité du lieu de réalisation de la prestation, la mobilisation de ressources locales, les circuits courts, les TPE/PME et les acteurs contribuant au développement économique et social du territoire.



9. CRITÈRES PAR PRINCIPALES FAMILLES D'ACHATS

Lieux événementiels

OPA Group privilégie les lieux démontrant des engagements responsables et capables de fournir une visibilité sur leurs pratiques environnementales et sociales ainsi que, lorsque cela est pertinent, sur celles des prestataires qu'ils imposent. Une attention particulière est portée à l'accessibilité en transports collectifs ou mobilités douces, à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, à la gestion des déchets, à la réduction des plastiques à usage unique et aux consommations de ressources.

Restauration

OPA Group privilégie des traiteurs engagés dans une démarche responsable et, lorsque cela est possible, implantés à proximité de l'événement. Sont notamment encouragés les produits locaux, de saison, biologiques ou issus de filières responsables, une offre végétarienne significative, l'ajustement des quantités, la récupération ou redistribution des surplus, le tri des déchets et biodéchets ainsi que l'utilisation de vaisselle et de nappage réutilisables. Les obligations de sécurité alimentaire et d'information sur les allergènes restent prioritaires.

Hébergement

OPA Group favorise les établissements accessibles en transports collectifs ou mobilités douces et mettant en place des actions de réduction de leurs consommations, de limitation des plastiques à usage unique et de gestion des déchets. La gestion raisonnée du renouvellement du linge, les approvisionnements responsables en restauration, l'accessibilité et, lorsque disponible, l'information carbone relative aux nuitées sont également prises en considération.

Transport

OPA Group recherche prioritairement les solutions permettant d'éviter ou de réduire les déplacements. Lorsque ceux-ci sont nécessaires, le train, les transports collectifs, les mobilités douces, le covoiturage, l'optimisation des tournées et du remplissage ainsi que les véhicules à faibles émissions sont privilégiés lorsque compatibles avec les contraintes du projet. Les émissions de GES liées aux transports peuvent faire l'objet d'une mesure ou d'une estimation.

Technique et audiovisuel

OPA Group privilégie l'utilisation de son parc existant, la maintenance du matériel, la location et le réemploi avant tout achat spécifiquement lié à un événement. Lorsqu'une prestation complémentaire est nécessaire, le recours à des matériels performants en matière de consommation énergétique et à des ressources techniques locales est favorisé. La sécurité des installations et des personnes reste une exigence prioritaire.

Décoration, aménagement, scénographie, stand, signalétique, PLV et print

OPA Group cherche en priorité à limiter la quantité d'éléments produits et à favoriser les stocks existants, la location et le réemploi. Lorsque la fabrication est nécessaire, les matériaux réemployés, recyclés, recyclables, biosourcés, certifiés ou éco-conçus sont privilégiés. Dès la conception, une réflexion est menée sur la démontabilité, le réemploi, la reprise, le don, la valorisation ou le recyclage des éléments après l'événement.

Prestations de services et personnel

OPA Group privilégie des prestataires respectant le droit du travail, les droits humains et les règles de santé et sécurité. Une attention particulière est portée aux conditions de travail des équipes mobilisées sur événement, notamment en cas de fortes chaleurs, de froid, d'intempéries, de travail extérieur ou de périodes d'activité prolongées. Le recrutement local et le recours à des acteurs de l'insertion ou du secteur adapté peuvent être privilégiés lorsque cela est pertinent.

Autres familles

Pour les familles qui ne font pas l'objet de critères spécifiques, OPA Group applique les principes généraux définis dans la présente politique en fonction des enjeux et impacts identifiés.



10. ÉVALUATION RESPONSABLE DES ÉVÉNEMENTS - RSESCORE

Au-delà du référencement des fournisseurs, OPA Group évalue les pratiques mises en œuvre sur les événements effectivement réalisés. Le RSESCORE OPA Group permet notamment d'évaluer certaines prestations à impact significatif : lieux, restauration, hébergement, transports, mesure et héritage, décoration/aménagement/signaletique, technique/audiovisuel et conditions des équipes.

Cette évaluation repose, selon les critères, sur des constats réalisés sur site, des éléments déclaratifs, des documents ou des justificatifs. Elle permet de confronter les engagements pris en amont à la réalité opérationnelle, d'identifier les écarts et d'alimenter les retours d'expérience et les actions d'amélioration.

Ainsi, le questionnaire fournisseur évalue le partenaire et son organisation ; le RSESCORE évalue la prestation réellement délivrée et l'événement.

11. NON-CONFORMITÉS, ACTIONS CORRECTIVES ET DÉRÉFÉRENCEMENT

Toute non-conformité significative constatée dans le cadre d'une prestation peut faire l'objet d'une analyse et d'un retour d'expérience. Selon sa gravité, sa récurrence, ses conséquences et la réponse apportée par le fournisseur, OPA Group peut demander une explication, une action corrective, un plan d'amélioration ou une nouvelle évaluation.

L'objectif prioritaire est de traiter la cause de l'écart et d'éviter sa répétition. OPA Group privilégie, lorsque cela est possible, le dialogue et le progrès avec le fournisseur.

Un manquement grave, une absence de correction, une répétition des non-conformités ou un comportement incompatible avec les principes éthiques, sociaux, environnementaux ou réglementaires d'OPA Group peut toutefois entraîner la suspension ou le déréféréncement du fournisseur.

12. OBJECTIFS ET INDICATEURS

La performance de la démarche est suivie au moyen d'indicateurs intégrés au système de management responsable et à la Politique ESG d'OPA Group.

OPA Group vise notamment à porter à 80 % d'ici 2030 la part de fournisseurs signataires de sa Charte Fournisseurs Responsables et évalués selon des critères environnementaux, sociaux et éthiques, afin de renforcer l'intégration des enjeux de développement durable dans sa chaîne d'approvisionnement.

Le suivi peut également s'appuyer sur les résultats des questionnaires de référencement, les scores obtenus par famille de fournisseurs, les évaluations RSESCORE, les non-conformités fournisseurs et les actions correctives ou de progrès engagées.

13. GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉS

- La Direction d'OPA Group définit les orientations, valide les engagements et veille à mettre à disposition les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.
- La Direction Achats, Opérations & RSE définit et pilote la méthodologie d'achats responsables, le référencement, les outils d'évaluation, le suivi des indicateurs et l'amélioration du dispositif.
- Les équipes projets et production intègrent, lorsque pertinent, les critères responsables dans les consultations, les choix de prestations et les contrôles réalisés sur les événements.
- Les fournisseurs et sous-traitants sont responsables de l'exactitude des informations communiquées et du respect des engagements pris dans le cadre de leurs prestations.



14. DOCUMENTS ASSOCIÉS ET DISPOSITIF D'ALERTE

La présente Politique est complétée notamment par la Politique ESG OPA Group, la Charte Fournisseurs Responsables, le Questionnaire RSE Fournisseurs, le RSESCORE événement et les procédures internes de gestion des non-conformités, du référencement et de suivi des prestataires.

Les fournisseurs et partenaires peuvent signaler toute situation susceptible de constituer un manquement aux principes éthiques, sociaux ou réglementaires définis par OPA Group via le dispositif d'alerte en vigueur, notamment à l'adresse alerte@groupeopa.com ou reclamations@groupeopa.com selon les cas conformément à la politique d'alerte indiquée sur le site internet <https://www.groupeopa.com/procedure-dalertes/>. Les signalements sont traités selon les règles de confidentialité applicables.

15. RÉVISION ET AMÉLIORATION CONTINUE

La présente Politique Achats Responsables fait l'objet d'une revue annuelle, en cohérence avec la Politique ESG d'OPA Group. Elle peut être révisée à tout moment en fonction de l'évolution des activités du Groupe, des enjeux et risques identifiés, des résultats obtenus, des retours d'expérience, des exigences réglementaires, contractuelles ou normatives et des attentes des parties prenantes.

Les résultats des évaluations fournisseurs, des RSESCORE, des non-conformités et des actions d'amélioration contribuent à cette revue et à l'amélioration continue de la chaîne d'approvisionnement.

VALIDATION

À Neuilly-sur-Seine, le 10 septembre 2026

Cyrille TESTELIN

Co-Présidents - SAS Groupe OPA

Olivier LOMBARD

Co-Présidents - SAS Groupe OPA